CONSERVATOIRE DE LYON
musique danse théâtre

Comité syndical du 7 avril 2025

Rapport du compte administratif - exercice 2024 – délibération 2025-07

1. Résultats 2024 : présentation générale

Présentation budgétaire par section :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses de l'exercice	303 317,54 €	12 331 332,55 €
Recettes de l'exercice	1 443 103,88 €	11 906 786,85 €
Résultats 2024	1 139 786,34 €	- 424 545,70 €
Résultats antérieurs reportés	699 871,20 €	889 541,43 €
Résultats cumulés	1 839 657,54 €	464 995,73 €

Le solde d'exécution cumulé des résultats antérieurs de la section d'investissement conforme au compte de gestion est positif et s'élève à 1 839 657,54 €.

La section de fonctionnement affiche un résultat négatif de 424 545,70 €.
Avec la reprise du résultat antérieur, l'excédent de fonctionnement à affecter s'élève au total à 464 995,73 €

2. Section de fonctionnement

2.1 Les recettes de fonctionnement : -7 % du CA 2023 au CA 2024

Evolution des recettes de fonctionnement entre 2020 et 2024

	CA 2020		CA 2021		CA 2022		CA 2023		CA 2024		evol CA23/CA24
Dotation statutaire Ville	7 426 996 €	64%	7 426 996 €	63%	7 018 000 €	62%	7 168 000 €	56%	7 311 360 €	61%	2%
Dotation IMS	892 829 €	8%	892 829 €	8%	1 000 000 €	9%	1 000 000 €	8%	1 020 000 €	9%	2%
Dotation statutaire Métropole	1 719 907 €	15%	1 719 907 €	15%	1 719 907 €	15%	1 757 000 €	14%	1 792 000 €	15%	2%
Subvention de fonctionnement ministère de la culture	260 000 €	2%	260 000 €	2%	260 000 €	2%	260 000 €	2%	260 000 €	2%	0%
Autres subventions exceptionnelles	13 200 €	0%	12 200 €	0%	113 934 €	1%	562 405 €	4%		0%	-100%
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	**10 312 932 €**	**89%**	**10 311 932 €**	**88%**	**10 111 841 €**	**89%**	**10 747 405 €**	**84%**	**10 383 360 €**	**87%**	-3%
Produits des services	1 097 387 €	9%	1 013 471 €	9%	1 078 938 €	10%	1 338 362 €	10%	1 337 252 €	11%	0%
Autres recettes	114 042 €	1%	325 525 €	3%	146 241 €	1%	200 668 €	2%	159 996 €	1%	-20%
Reprises sur provision (contentieux CHA)	80 000 €	1%	82 400 €	1%	- €	0%	- €	0%			
Transfert entre section	- €	0%	- €	0%	- €	0%	519 506 €	4%	26 179 €	0%	-95%
TOTAL	**11 604 361 €**		**11 733 328 €**		**11 337 021 €**		**12 805 941 €**		**11 906 787 €**		-7%

2.1.1 Les participations statutaires et autres subventions

Les dotations statutaires de la Ville et de la Métropole, ainsi que la dotation IMS augmentent respectivement de 2% par rapport à 2023 ; la subvention de fonctionnement du Ministère de la Culture est stable.
En dépit de cette hausse, l'exercice a été marqué par l'arrêt des subventions exceptionnelles « Filet de sécurité » et « Fonds inflation » versées par l'Etat, contribuant à la baisse des recettes constatées à hauteur de 562 K€ (soit -3%).

Ainsi, les dotations et subventions représentent ainsi 87% du total des recettes perçues, poursuivant la tendance à la baisse constatée depuis 2020 (89% des recettes totales).

2.1.2 Les produits des services

Ils affichent une stabilité par rapport à 2023, représentant toutefois une proportion en progression (désormais 11% des ressources contre 9% en 2020).

Les produits de service se décomposent comme suit :

- 1,3 M€ pour les droits d'inscription (soit -10 K€ par rapport à 2023)

Cette stabilité des droits d'inscription est à nuancer pour les droits d'inscription, car dès lors que les rattachements, comptabilisés au CA 2023 mais sous-évalués au titre de 2022, sont soustraits comme évoqué dans le CA 2023, le résultat de l'année 2023 s'élève à 1,2 M€, ce qui confirme une progression de ces produits entre 2023 et 2024 d'environ +100 M€.

En dépit de la stabilité des effectifs (2 311 élèves accueillis en 2024/2025 contre 2 308 en 2023/2024), cette progression s'explique principalement par la modulation des tarifs 2024/2025 :

- Création de la tranche A (QF<150), impliquant une baisse de 25% des contributions plancher sur la majorité des tarifs de la tranche préalablement existante : -4 K€,
- Création de la tranche G (QF>3 000), impliquant une hausse de 6% des contributions plafond sur la majorité des tarifs de la tranche préalablement existante : +55 K€,
- Augmentation de l'ensemble des tarifs liée à l'inflation +3% ainsi qu'à l'évolution des revenus des familles : +45 K€,
- Augmentation des frais de concours de 40 € à 45 € : +5 K€.

- 31 K€ pour les locations d'instruments (soit – 2K€ par rapport à 2023)

- 41 K€ pour les recettes de billetterie et de locations d'espaces (soit +10 K€ par rapport à 2023)

L'année 2024 a été marqué par des locations d'espaces exceptionnelles (examens du CNFPT pour 13 K€) et des recettes de billetterie (Spectacle de danse au Toboggan pour 8 K€ ; « Les grands concerts » pour 4 K€) impactant à la hausse les recettes.

2.1.3 Les autres recettes

Ces autres recettes, qui représentent 2 % des ressources du syndicat mixte, sont principalement constituées

- au chapitre 013 « Atténuations de charges » de remboursements de salaires par l'assurance des risques sociaux et indemnités journalières de la sécurité sociale, et de la part agents sur les titres restaurants (92 K€),
- au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », d'indemnisation de sinistres, de refacturations de prestations et remboursements, les produits des dons et legs perçus sur l'année 2023 en 2024 (soit 45 K€) comprenant également le versement de l'assurance-vie dans le cadre du legs de M. Ferrier-Jourdain (10 K€),
- au chapitre 77 « Produits spécifiques » : les recettes provenant de la vente de matériel sur la plateforme d'enchères en ligne Agorastore pour un total de 1 735 €.

Les recettes provenant du mécénat affichent un total de 3 800 € (contre 8 747 € en 2023).

2.1.4 Opérations d'ordre de transfert entre section

Le chapitre 042 consiste en l'amortissement des subventions d'équipement reçues. Il s'agit notamment des aides à l'investissement versées par la Métropole dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, et de la subvention d'investissement versée par la Ville pour les travaux du Bâtiment A.

Répartition des recettes 2024

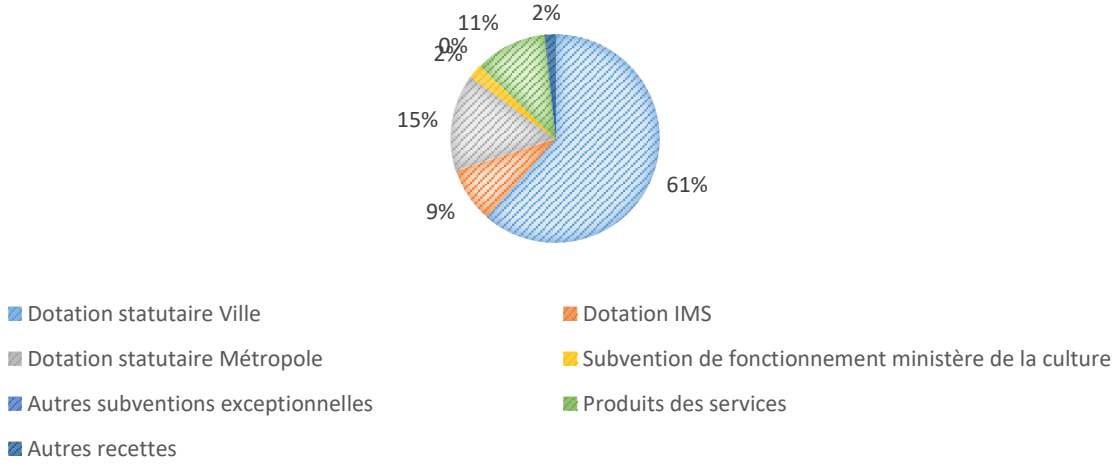

2.2 Les dépenses de fonctionnement : +1% du CA 2023 au CA 2024

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	evol. 23/24
Charges à caractère général	632 478,81 €	728 113,64 €	756 076,80 €	752 898,76 €	785 584,75 €	4%
Charges de personnel	10 551 861,78 €	10 580 547,52 €	10 718 341,21 €	11 016 968,91 €	11 111 842,72 €	1%
Autres dépenses	118 695,20 €	183 368,49 €	128 770,56 €	103 163,02 €	112 140,25 €	9%
Amortissements	240 053,71 €	241 797,51 €	264 681,71 €	292 709,59 €	321 764,83 €	10%
Total	11 543 089,50 €	11 733 827,16 €	11 867 870,28 €	12 165 740,28 €	12 331 332,55 €	1%

2.2.1 Les charges à caractère général : +4%

Cette hausse de 4% est liée notamment à des effets périmètre, liés à l'annulation du spectacle de danse en 2023 (environ +20 K€ en 2024) et du transfert d'intervenants de danse depuis les dépenses de personnel vers les dépenses de fonctionnement (+10 K€).

Des facteurs conjoncturels expliquent également la hausse de certains comptes, notamment des réparations d'instruments et notamment de pianos à queue (+15 K€), la mise en place de la nouvelle démarche RPS ainsi que des dépenses exceptionnelles d'accompagnement et de formation RH (+35 K€).

En complément d'une baisse conjoncturelle des fluides, tous les services gestionnaires ont néanmoins continué leurs efforts de rationalisation des achats de fournitures et autres dépenses non incompressibles (-50 K€).

2.2.2 Les charges de personnel : +1%

L'année 2024 a continué d'être marquée par l'impact des mesures nationales antérieures consolidées et nouvelles telle que notamment la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat créée par le décret du 30 octobre 2023.

En dépit de ces mesures et grâce à une gestion attentive des effectifs, la hausse des dépenses de personnel est contenue à moins de 1 %.

Le conservatoire accompagne cette évolution conjoncturelle en poursuivant une maîtrise rigoureuse de la dépense :

- analyse systématique des besoins de remplacement des agents en congés maladie ;

- limitation des heures supplémentaires ;
- redéploiements des ressources.

Des évaluations de postes et des réaffectations d'heures ont ainsi été effectuées en fonction de l'évaluation des besoins et exigences pédagogiques, en veillant tout particulièrement à ne pas altérer le service rendu aux usagers, et en l'adaptant à la demande.

Plusieurs différés de recrutements, aménagements ou suppression de postes (dont le poste du directeur adjoint) ont également favorisé ce résultat. Dans ce cadre, l'effet noria est légèrement supérieur à 2023, année qui avait vu 7 départs. En 2024, 9 départs d'agents en activité ont été enregistrés.

Malgré ce contexte économique difficile, le conservatoire a pu mettre en place des mesures sociales :
- extension du forfait mobilité durable ;
- maintien de la prime CIA ;
- attribution de la prime pouvoir d'achats.

Le CRR a également été soucieux de préserver une politique d'évolution des carrières :
- 2 avancements de grade en 2024 ;
- 3 promotions internes, soit 2 promotions sur le grade PEA de classe normale et une promotion sur le grade Attaché.

C'est par cette gestion rigoureuse que la masse salariale a pu être maîtrisée, passant de 10 551 862 € en 2020 à 11 111 883 € en 2024 soit une augmentation cumulée sur 5 exercices de 5 %.

2.2.3 Les autres dépenses : chapitres 65, 67 et 68 : + 9%

Elles sont constituées du paiement de droits d'auteur et des droits de photocopies (environ 6 K€), des remboursements notamment liés à des recettes non dues (avis rectificatifs des impôts, déclarations fiscales tardives… soit 20 K€), ainsi que du versement de subventions, notamment la subvention au COS (67 889 € en 2023 à 69 506€ en 2024 soit une hausse de 2 %) ainsi la subvention à l'association NightLine (750 €) dans le cadre de la démarche de soutien aux étudiants.

Ces dépenses sont également constituées du versement des bourses conformément au placement des dons et legs, soit le versement en 2024 de 20 bourses à hauteur de 14 K€ dans le cadre du legs Passinges (en complément sur le chapitre 011 du versement de 16 800 € lié à l'entretien du parc de pianos du conservatoire dans le cadre du legs Clot comme c'est le cas depuis plusieurs années et du versement de 1 000€ pris sur le legs Passinges pour financer une aide collective à 5 danseuses dans le cadre du festival « Camping » organisé par le Centre National de la Danse).

2.2.4 Les opérations d'ordre de transferts entre sections : + 10 %

Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements qui augmente de 30 K€, ce qui est à rapporter au niveau des dépenses d'investissements réalisées.

Les autres postes de ce chapitre consistent en régularisation de valeur comptable suite aux cessions de matériel.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2024

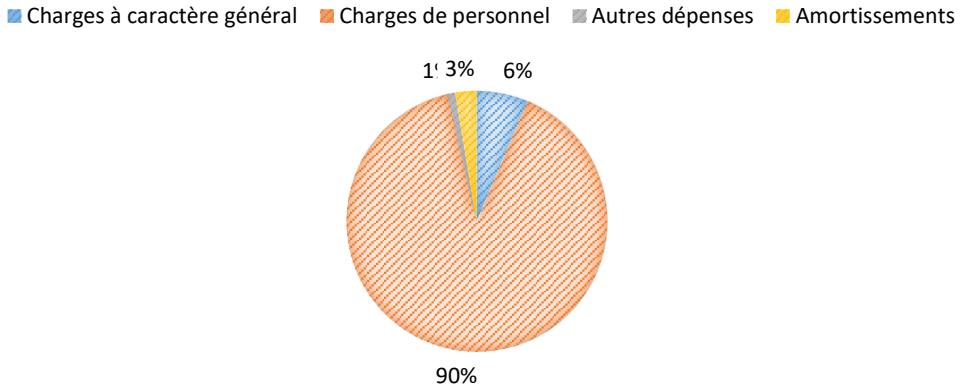

3. Section d'investissement

3.1 Les recettes d'investissement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol de CA à CA
Amortissements	240 053,71 €	241 797,51 €	264 681,71 €	292 709,59 €	321 764,83 €	10%
FCTVA	145 715,60 €	26 010,63 €	25 471,86 €	41 592,20 €	28 976,11 €	-30%
Subventions d'investissement	16 879,69 €	62 102,43 €	37 600,00 €	97 764,05 €	214 750,00 €	120%
Legs Ferrier-Jourdain					*877 612,94 €*	
total recettes	402 649,00 €	329 910,57 €	327 753,57 €	432 065,84 €	1 443 103,88 €	234%

Les amortissements sont en progression (+ 30 K€). **L'**exercice 2024 a été marqué par la poursuite de l'amortissement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) (sur une période courte de 3 ans), du site Internet ainsi que des investissements conduits par le conservatoire notamment depuis l'été 2023 (travaux réalisés concernant la rénovation des salles du Bâtiment A).

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est à rapporter au niveau des dépenses d'investissements réalisées en N-2. A ce titre, une baisse de 13 K€ est constatée en 2024 par rapport à 2023.

Le compte 13 « subvention d'investissement » enregistre une subvention d'équipement accordée par la Ville de Lyon au titre de l'opération de rénovation de salles du Bâtiment A du CRR (200 K€) et une aide de la part de la Métropole pour un total de 11 800 € au titre de l'appel à projet 2024/2025 (schéma métropolitain des enseignements artistiques), qui a permis l'achat d'instruments (voir détail ci-dessous).
Le CRR a bénéficié également d'un don d'instruments neufs dans le cadre d'une opération de mécénat pour un total de 2 950€.

Enfin, le Syndicat Mixte a accepté en date du 12 février 2024 par la délibération n°2024-03 le legs Ferrier-Jourdain. L'actif versé à ce jour, qui s'élève à 877 K€, apparait dans les recettes d'investissement car il s'agit d'un don en capital.

3.2 Les dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 958,00 €	2 958,00 €	22 661,54 €	540 527,81 €	26 178,57 €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	62 102,43 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	1 826,40 €	6 111,60 €	42 455,40 €	74 220,00 €	1 056,00 €
21 - Immobilisations corporelles	140 131,38 €	215 538,21 €	192 456,18 €	317 097,46 €	276 082,97 €
Total	**144 915,78 €**	**224 607,81 €**	**257 573,12 €**	**993 947,70 €**	**303 317,54 €**

Les crédits inscrits au chapitre 040 sont liés à la reprise au résultat des subventions d'équipement reçues.

Les crédits inscrits au chapitre 20 sont liés à une demande d'évolution suite à la réalisation du site Internet (1 056€).

Les crédits inscrits au chapitre 21 ont permis de compléter les travaux de rénovation du bâtiment A initiés en 2023 avec la réalisation de 6 nouvelles salles (salles de percussions, de jazz et de musique de chambre) pour 241 K€.
Outre des renouvellements indispensables de matériels pédagogiques, informatiques et des instruments, un effort a été porté sur les équipements pédagogiques nécessaires à l'intervention en milieu scolaire.
Le parc instrumental a également été complété : 20 percussions (1 835 €), des instruments électriques (dont 1 ampli, 1 piano électrique, 4 guitares soit 3 758 €), 1 ensemble violoncelle (1 450 €), 2 flûtes (1 500€), 2 batteries (990 €), acquisitions qui ont fait l'objet pour une partie d'entre elles d'un soutien de la part de la Métropole.

Suite à l'opération exceptionnelle de transfert entre section d'investissement vers le fonctionnement de 2023, un écart avait pu être constaté entre le compte administratif et le compte de gestion en 2023 concernant la section d'investissement (-339 141,28 € au compte administratif contre 180 364,96 € au compte de gestion).
Des écritures d'ordre ont pu être saisies permettant de consolider les résultats 2023 et 2024 entre le compte de gestion et le compte administratif. Le tableau met en évidence le résultat cumulé sur les deux exercices 2023 et 2024, soit 1 500 513,26 €.

INVESTISSEMENT résultats cumulés 2023/2024 (au 07/03/2025)

	2023	2024 Au 07/03/2025	TOTAL (au 07/03/2025)
Résultat compte administratif	- 339 141,28€	1 839 657,54€	1 500 516,26€
Résultat de clôture compte de gestion	180 364,96€	1 320 151,30€	1 500 516,26€

Il convient de rappeler que les écritures permettant le transfert du compte 1068 vers la section de fonctionnement ne génèrent, ni encaissement ni décaissement, et n'ont aucun impact sur la trésorerie.

4. Perspectives pour les exercices suivants

Le compte administratif 2024 fait apparaître un résultat de clôture positif d'environ 465 K€.

Cependant, le résultat net (-128 K€) accentué par les dépenses d'ordre (dotations aux amortissements à hauteur de 321 K€) avant reprise de l'excédent antérieur (+889 K€ lié au versement du filet de sécurité de l'Etat et au transfert exceptionnel depuis la section d'investissement) pointe une difficulté structurelle à équilibrer un budget.

5. Affectation du résultat 2024

Le résultat de fonctionnement 2024, qui s'élève 464 995,73 €, sera affecté en totalité à la section de fonctionnement à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».